

AVIS ADMINISTRATIFS

L2020C01221



Saint Jean de Chevelu

Commune de
SAINT JEAN DE CHEVELU

Prescription du
Droit de Prémption Urbain

Par délibération en date du 24 janvier 2020, le conseil municipal de Saint Jean de Chevelu a décidé de prescrire le droit de préemption urbain du plan local d'urbanisme (PLU). Cette délibération est affichée en mairie pendant un mois à compter du 31/01/2020.

Elle est consultable en mairie de Saint Jean de Chevelu aux jours et heures habituels d'ouverture et en Préfecture de la Savoie.

L2020C01223



Commune de DULLIN (73610)

Approbation de la révision du
plan local d'urbanisme (PLU)

Par délibération du 16/01/2020, le conseil municipal de DULLIN a décidé d'approuver la révision du plan local d'urbanisme. Cette délibération est affichée en mairie pendant un mois à compter du 03/02/2020.

Le dossier de révision du plan local d'urbanisme approuvé est tenu à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture et à la préfecture. Il est également disponible sur www.dullin.fr.

Service légal
collectivités

04 76 84 32 02

la vie nouvelle

LES AFFICHES DE SAVOIE

Vos avantages Abonné

Abonné à La Vie nouvelle vous bénéficiez d'avantages exclusifs !

Profitez-en tout au long de votre abonnement



Vous pouvez à tout moment modifier votre adresse de livraison (vacances, déplacement...)



Vous bénéficiez de l'ensemble des suppléments éditoriaux inclus dans votre abonnement



Nous vous faisons profiter d'invitations exclusives tout au long de l'année : loisirs, spectacles, cinéma...



Si vous avez choisi l'abonnement digital, vous avez accès en avant-première à votre journal en version numérique, la veille de sa parution.



Votre service client est joignable au 04 76 84 32 03 et reste à votre écoute pour toute demande.



Si vous n'êtes pas encore abonné et que vous souhaitez bénéficier des mêmes avantages que nos fidèles lecteurs, rendez-vous sur www.la-vie-nouvelle.fr ou contactez-nous au 04 76 84 32 03 ou abonnements@la-vie-nouvelle.fr